

Séance de travail

Mercredi 24 octobre 2001

L'exercice professionnel en mutation

Roger MOATTY *

Vous m'avez demandé, monsieur le président, de vous présenter, à travers les travaux de notre commission, un rapide panorama de notre exercice en mutation.

La commission de l'exercice professionnel, sous l'impulsion du professeur Diévert, travaille sur toutes les questions qui concernent l'exercice, sans aucun tabou.

Roger Diévert a intégré dans notre commission, avec l'accord du Conseil d'administration, des membres qui ne font pas partie de notre Compagnie, relevant de différentes sensibilités, et surtout des très jeunes praticiens. Ces derniers, particulièrement concernés par le devenir, nous apportent un regard réaliste et innovant.

Nous avons retenu le thème

"QUEL EXERCICE POUR 2001 ?"

Projet immense, passionnant, mais parfois préoccupant.

Vous avez peut-être assisté à la séance consacrée à la carte Vitale. L'objectif de ce long travail du groupe était de comprendre, de démasquer les incohérences, et de ne négliger aucune des parties concernées, notamment les patients.

Plus récemment, les membres de notre commission, accompagnant souvent notre président, le professeur Claude Séverin, ont participé à des groupes de travail dans plusieurs domaines : démarche normative, traçabilité, démarche qualité, lutte contre les infections nosocomiales.

Autant de perspectives de contraintes et d'obligations nouvelles et nécessaires.

Nous avons également apporté notre contribution aux réflexions d'un groupe réunissant les différentes composantes de notre profession. La diversité des sensibi-

* De l'Académie nationale de chirurgie dentaire.

lités et des intérêts des participants soulignait l'impérieuse nécessité d'un travail commun.

Cependant, au cours de cette démarche, est apparue une désespérante impossibilité d'aboutir à une synthèse consensuelle. Cette conclusion n'était pourtant qu'un message de sauvegarde de santé publique respectant les options et la liberté des parties présentes. Toutefois, cette situation paradoxale, riche d'enseignements, éclaire les voies possibles.

Après quelques décennies d'évolution au pas de sénateur, notre exercice est confronté aux mutations rapides de la société. Notre profession tente de s'adapter en absorbant le passé et le passif, pour s'inscrire dans une dynamique nouvelle.

Ce passif concerne essentiellement un oubli de taille : **l'image des professions de santé, l'image de notre profession**, tant auprès du public que des interlocuteurs concernés.

Sans entrer dans une polémique stérile, les propos prêtés à monsieur Kouchner par le *Courrier de l'Ouest* sont bien significatifs. Certes ces propos ont été corrigés et démentis. Mais ils ont déclenché les réactions, **enfin solidaires**, des syndicats. Ces propos appellent ainsi une réponse digne et forte du président du Conseil national de l'Ordre.

Ce que l'on peut retenir de cet incident, c'est que dans le subconscient, et peut-être même le conscient, de certains, l'image de notre profession est désastreuse.

Les professions de santé s'en sont insuffisamment préoccupées. D'autres s'en sont chargés à des fins qui ne nous étaient pas forcément favorables.

Le prestige des professions de santé se ternit sous les feux des projecteurs des médias, du consumérisme et de l'économie de marché au profit d'une notion du droit à la santé.

L'exercice de ce droit incontestable risque, si l'on n'y prend garde, de finir par assimiler les professionnels de santé à de simples prestataires de service.

NOTRE SOCIÉTÉ EN MUTATION

Sans entrer dans une analyse économique et politique qui ne relève ni de notre compétence ni de notre propos, on peut dire que l'évolution de la société se fait notamment dans quatre directions :

- information
- enjeux scientifiques et applications technologiques
- notion de responsabilité
- enjeux économiques.

Information

L'accès à l'information, rapide, parfois en temps réel, lève les tabous et brise les barrages de la frilosité et du secret.

En contrepartie, le contrôle des informations, la protection des données, la frilosité et parfois la peur font naître des mesures et des psychologies nouvelles.

Nous souhaitons une information plus complète, plus transparente dans tous les domaines, mais les moyens mêmes de cette transparence peuvent paraître redoutables.

Enjeux scientifiques

L'accès rapide aux dernières acquisitions scientifiques et à leurs applications introduit des enjeux passionnants et des contraintes nouvelles. Les tentations d'appliquer très vite les dernières acquisitions de la science sont grandes. **Seule une éthique forte et présente peut empêcher les dérives.**

Nos démarches cliniques sont remises en cause à grande vitesse. Pour le plus grand bien des malades, il faut s'adapter, certes évoluer, **mais disposons-nous encore de la liberté nécessaire pour choisir les moyens à mettre en œuvre ?**

Responsabilité

La société recherche plus de sécurité, mais elle recherche aussi la responsabilité de ceux qui ont la charge de cette sécurité, quitte parfois à troquer une responsabilité individuelle contre celle de la collectivité : bouc émissaire ou irresponsabilité collective ?

La notion de "responsabilité" évolue. Elle semble s'orienter vers la recherche de l'entité qui est en mesure de répondre peut-être et **surtout de réparer.**

Notons au passage que dans cette double orientation la prévention est trop souvent oubliée.

Les applications des découvertes scientifiques et les choix qui en découlent peuvent avoir des répercussions à très long terme. Il est souvent même impossible d'en prévoir les conséquences. C'est ainsi qu'apparaissent deux dispositions :

- l'allongement des délais de recherche de responsabilité,
- le principe de précaution.

L'économie

Les activités des professionnels de santé s'inscrivent dans un contexte économique en permanente évolution. Ce contexte présente quelques constantes :

- les coûts et les profits des différents fabricants de produits de santé et ceux des concepteurs de nouvelles technologies ne sont soumis qu'aux lois du marché.
- l'intervention de l'État se situe dans le cadre budgétaire.
- les interventions des "complémentaires" répondent à une démarche commerciale où la notion de philanthropie n'est pas l'objectif essentiel.
- les patients, les malades, ont des exigences bien légitimes, de plus en plus pressantes et empreintes d'une réflexion de consommateurs.

LE PAYSAGE PROFESSIONNEL

Les différents acteurs qui évoluent dans le paysage professionnel sont sensibles aux mêmes turbulences que la société. Leurs réactions sont différentes, complémentaires, et parfois génératrices d'antagonismes.

Les patients

Sont-ils consultés pour exprimer leur avis, leurs souhaits, leurs attentes, leurs craintes ?

Cependant ils se comportent de plus en plus en consommateurs avertis. Dans certains domaines médicaux, ils se regroupent en associations. Nous en avons eu la représentation lors de la séance sur la carte Vitale organisée par la Commission de l'exercice professionnel.

On peut s'interroger sur les informations qui leur parviennent.

Le chirurgien dentiste

Le praticien doit diriger ses réflexions sur plusieurs axes :

- formation continue permanente.
- investissements et plateau technique.
- adaptation aux nouvelles exigences.
- relations avec les patients.
- relations avec les partenaires.
- réponse aux contraintes administratives.

Après le cursus universitaire, le praticien sera sollicité pour participer à des actions de formation continue. C'est le gage d'une pratique consciente et responsable. C'est son rôle d'acteur de santé publique.

Dans son exercice, il est soumis à de très fortes pressions économiques qui peuvent l'absorber au point de l'empêcher d'apprécier la réalité de son environnement professionnel et social.

Il est en permanence confronté au **ratio anxigène** :

données acquises
coût souvent rédhibitoire de leur application

Le plateau technique devient très sophistiqué, coûteux à l'achat et à l'entretien. Il doit répondre à des normes strictes. Il nécessite des ressources humaines qualifiées, mais de plus en plus difficiles à trouver.

L'introduction dans la pratique quotidienne des dernières acquisitions scientifiques nécessite un temps de formation et un investissement lourd.

De plus, à l'instant où ces acquisitions sont mises en pratique, le praticien doit tenir compte des conséquences techniques, financières et humaines.

Il doit aussi se mettre en conformité avec les directives européennes et les exigences administratives.

Il doit désormais gérer son exercice en chef d'entreprise.

Le vice-président du Conseil national de l'Ordre, Robert Regard, propose, dans *La Lettre du Conseil national*, une analyse très pertinente : "*Du praticien au praticien chef d'entreprise*".

Chef d'entreprise certes, mais chef d'entreprise qui ne peut maîtriser ni les coûts ni les rémunérations !

Cette situation d'équilibriste en péril est aggravée par les demandes des patients conscients de leur droit à la santé, mais souvent mal informés quand ce n'est pas de manière tendancieuse.

Dernier paramètre en date :

La publication du rapport de M. Michel Yahiel

Ce rapport a été remis à madame Élisabeth Guigou, ministre de l'Emploi et de la Solidarité, ainsi qu'à monsieur Bernard Kouchner, ministre délégué à la Santé. Établi après de nombreuses consultations, il fait le point de la situation et propose des axes de travail. L'analyse de la situation est réaliste, mais les propositions et les

perspectives proposées semblent insuffisamment adaptées aux besoins réels de santé bucco-dentaire.

La lecture des commentaires et des interprétations souligne certes la diversité des opinions, mais aussi et surtout les divergences apparemment inconciliables des acteurs en charge du devenir de notre exercice.

Sommes-nous dans un tunnel ?

Où est la sortie de secours ?

Qui peut nous guider vers elle ?

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE

Il retire sa légitimité du caractère électif des mandats de ses membres. **Il est le garant de la déontologie et de l'éthique.** Si les évolutions de notre société le nécessitent, il peut adapter le cadre de l'exercice professionnel. Il est à l'écoute et observe notre environnement. Il reste le recours.

La nature élective du mandat est un reflet précis de la répartition des praticiens, mais elle rend l'élu plus sensible aux turbulences. La sérénité et l'efficacité des actions du Conseil national de l'Ordre relèvent d'un exercice subtil.

LES SYNDICATS

Ils assurent une mission de dialogue avec les pouvoirs publics, et de défense de nos intérêts. Ils se répartissent selon des critères de représentativité, de choix d'axes de négociation. C'est le nombre de leurs adhérents et leurs cotisations qui contribuent à leur influence auprès des interlocuteurs. Ils proposent de nombreux services bien utiles au cours de l'exercice quotidien. Mais ne donnons pas dans l'angélisme : les services proposés aux membres sont des éléments de fidélisation et même des critères de choix au moment de l'adhésion.

Leurs rapports concurrentiels sont des éléments de pouvoir et de durée.

LES SCIENTIFIQUES

L'Académie nationale de chirurgie dentaire

Reconnue d'utilité publique, interrogée par tous les acteurs de notre sphère et par nos interlocuteurs ministériels, elle étend ses **réflexions** et ses **interventions**. Le travail

des groupes interacadémiques retient de plus en plus l'attention du pouvoir politique devenu sensible aux informations qui peuvent impliquer la santé publique, la responsabilité et les actions de précaution.

L'Université, les facultés, les hôpitaux

Ils ont en charge la recherche ainsi que l'enseignement des bases scientifiques et techniques des futurs praticiens. Ils ne sont pas étrangers aux actions de formation continue.

Cependant, si l'enseignement des données acquises de la science fait partie de leur mission, et qu'à cet égard ils la remplissent parfaitement, on se doit de souligner que **la faisabilité économique dans l'exercice du futur praticien ne semble pas suffisamment prise en compte.**

En outre, le fonctionnement des services cliniques s'inscrit souvent dans un contexte budgétaire.

Alors que nous devons réfléchir dans le cadre élargi de l'Europe, force est de constater que l'enseignement et la formation diffèrent très sensiblement d'un pays à l'autre au sein de la communauté. Rappelons l'excellent travail du docteur Nénert sur ce sujet, primé par notre Compagnie en novembre 2000.

Les sociétés scientifiques

L'Association dentaire française

Importante association, elle regroupe en son sein les sociétés scientifiques et les syndicats qui cotisent et se répartissent les postes en fonction du nombre de leurs adhérents.

Cette puissante structure participe à l'aura de la chirurgie dentaire française dans le monde en travaillant avec la Fédération dentaire internationale et en organisant des congrès particulièrement appréciés. Elle propose dans de nombreux domaines des références que l'on ne peut ignorer. Elle joue un rôle délicat d'interface entre la profession et les fabricants ou leurs distributeurs.

La Société odontologique de Paris

Prestigieuse société scientifique dont les actions et l'influence dépassent depuis longtemps Paris et l'hexagone. Chaque année, elle consacre plusieurs journées de formation aux dernières acquisitions et à leur application rapide dans la pratique quotidienne.

Cette démarche, dans le contexte économique de notre exercice, devient un défi qu'elle peut et veut relever.

Les nombreuses autres sociétés scientifiques

Spécialisées ou généralistes, à l'échelon national ou distribuées selon des critères géographiques, elles jouent un rôle important dans la formation continue des praticiens.

Tous les acteurs que nous venons de citer se trouvent confrontés

- aux mêmes exigences : disposer de moyens pour conserver l'indépendance,
- au même dilemme : tenter de résoudre le problème de l'enseignement des dernières données acquises de la science **en tenant compte de leur faisabilité**, j'y insiste à nouveau, **dans le contexte économique que nous connaissons.**

LES PARTENAIRES

L'État et les caisses d'assurances maladies

Délicate tentative d'équilibre entre les **besoins** de santé publique, les **budgets** et les **choix politiques.**

Les "complémentaires"

De plus en plus nécessaires pour assurer l'équilibre budgétaire des patients, elles sont de plus en plus présentes.

On doit distinguer celles dont le statut "**mutuelle**" se reconnaît dans une démarche "solidaire", et celles qui naissent de l'adaptation aux besoins estimés de la population et qui concernent certaines **compagnies d'assurance.**

La démarche de ces dernières répond à une vision commerciale, certes respectable, mais **qui va privilégier des intérêts et des moyens dont la compatibilité avec nos critères déontologiques et éthiques reste parfois à démontrer.**

Des protocoles naissent et laissent espérer, par des engagements tarifaires, une "fidélisation de clientèle". D'autres propositions et contraintes peuvent se faire jour.

Encore ici, le contrôle de l'Ordre est indispensable.

Nous voici donc dans une situation où les acteurs relèvent d'objectifs et d'intérêts différents, voire contradictoires.

QUELLES PERSPECTIVES ?

Certains seront tentés par une adaptation aux contraintes nouvelles. Ils sont fortement soutenus dans cette démarche individuelle par des philosophies de production adaptées au paysage. D'autres se regroupent pour tenter d'expérimenter des réseaux exclusivement gérés par des professionnels de santé.

Si l'on exclut l'éventualité de subir en spectateur, complice ou victime, les décisions de nos partenaires,

il faut imaginer, créer une voie nouvelle. Il y va de la santé publique !

Alors, imaginons que les acteurs scientifiques prennent en charge l'analyse des exigences imposées par les données acquises, les mutations technologiques et les conditions de leur faisabilité.

Leurs conclusions, **rendues publiques**, deviendront **un outil indépendant** mis à la disposition des "**négociateurs**", qui pourront alors se prévaloir de références indiscutables à confronter aux propositions de leurs interlocuteurs.

Dans une perspective de santé publique, **les scientifiques diront ce qui doit être fait, pourquoi et comment.**

Aux négociateurs d'obtenir que cela devienne possible !

On peut espérer qu'ils pourront alors s'exprimer avec davantage d'**unité** et seront ainsi **bien mieux entendus.**

Dans cette dynamique, notre Compagnie doit tenir un rôle important par sa mission d'expertise scientifique :

- en faisant appel à un **travail coordonné** des commissions "techniques",
- en développant, chaque fois que cela est possible et/ou nécessaire, **une réflexion transversale** dans le cadre, non seulement du Groupe interacadémique, mais aussi des différents acteurs impliqués,
- en renforçant les **liens** et les **échanges** avec les composantes de notre profession et les différents partenaires.

La sérénité de toutes ces démarches pourra être assurée par le regard et le soutien du Conseil national de l'Ordre dans le domaine de la déontologie et de l'éthique. Les initiatives du Conseil national sont attendues. Elles sont indispensables et seront les bienvenues.

Cette réflexion restera-t-elle un vœu pieux, une douce utopie ? Cela dépendra de chacun de nous.

Ce tableau rapidement brossé s'ouvre sur vos questions et vos remarques.